Archives parlementaires

Adresse du conseil général de la commune de l'Unité, lors de la séance du 3 fructidor an II (20 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de l'Unité, lors de la séance du 3 fructidor an II (20 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 309;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22157_t1_0309_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

tout ce qui pourroit tendre au rétablissement de la tiranie, et enfin de mourir plustôt que de consentir à perdre la liberté ». Tous les citoyens, après avoir dit « nous le jurons » avec enthousiasme, ont fait retentir la salle des cris répétés de vive la liberé, vive la Convention, à bas les tyrans !

Dont, et de tout ce que dessus, avons dressé le présent procès-verbal les jour et an que dessus.

Délivré pour copie par moi, secrétaire greffier soussigné, à Sougerres, ce 25 thermidor l'an II de la République française une et indivisble.

TALLARD.

j

[*Le conseil g^al de la comm. de L'Unité* (1), *le c. de surv. révol. et les membres de la sté popul. réunis, à la Conv.; s.d.*] (2)

Liberté, égalité, fraternité, ou la mort !

Citoyens représentans,

Entourés des eaux du vaste océan, habitués dès l'enfance à lutter contre cet élément terrible, les belles lettres ne sont point encorre parvenues jusqu'à nous. Semblables au paysan du Danube, nous dirons la vérité pour inviter le sénat français à rester à son poste jusqu'à ce que les tirans coalisés aient appris à leurs dépends ce que peut un grand peuple dont la liberté est l'idôle. Si nos cœurs avaient été profondément affligés que l'athéisme eût paru le disputer un instant aux idées reçues de tous les peuples du monde, ils ont été rassurés par votre immortel décret. Pilotes du vaisseau de l'Etat, vous avez regardé avec courage l'orage qui semblait devoir l'engloutir, une manœuvre hardie l'a sçu tirer du naufrage et l'habileté qui vous caracthérise saura le conduire au port.

C'est au peuple d'entretenir le vaisseau qu'il vous a confié, rien n'est cher pour la liberté, nos fortunes et notre sang sont au-dessous d'un bien si prétieux. Quel encouragement pour vous qu'un assentiment aussi général !

Eh bien, citoyens, puisque vos âmes en sont attendries au point de vous faire compter pour rien l'immensité de vos travaux, vous resterez constamment à votre poste, nous le répétons encorre, jusqu'à ce que notre liberté soit entierrement assurée. Pour nous, disposés à vivre libres, nous deffendrons notre isle avec ardeur, eh si, sous le règne des tirans, des rois, notre courage s'est manifesté tant de fois contre les Espagnols et les lâches Anglais, quel doit être son énergie sous celui de la liberté ! Des armes, citoyens représentans, des armes ! Nous n'en sommes pas assez munis et notre isle est une de celles la plus avancée en mer, conséquemment extrême frontière.

S'il faut vous faire l'énumération de nos dons, nous le dirons avec la même simplicité que nous avons déjà énoncée. Nous avons secouru nos frères qui ont été combattre nos ennemis, de même que leurs femmes et leurs enfans : plus de 500 chemises ont été le fruit de différentes collectes; linges, charpies, draps, habits, manteaux; matierres d'or, d'argent, et cuivre provenans d'objets de culte; cendres pour l'alkalisation des eaux qui doivent fixer le salpêtre; 1914 livres pesant de chiffons; cottisation pour la construction du vaisseau que se propose d'offrir notre département à la République; équipement d'un cavalier jacobin, d'un jeune orphelin pour le service de mer, ce dernier aux frais du conseil général dc cettc communc; et autres dons volontaires dont il est inutile de parler avec emphaze parce que des républicains n'ont d'autre but que d'être utiles à leur patrie.

Nous ne pouvons finir cette addresse, citoyens, sans vous témoigner l'indignation qu'a excité dans nos cœurs l'assassinat commis sur deux représentans du peuple. C'est donc ainsi que nos ennemis, oubliant le droit sacré des nations, la vertu et la justice, foulent aux pieds des vertus aussi anciennes que le monde. Mais qu'ils tremblent, les traîtres ! Le peuple françois vengera le crime des rois, la liberté et l'égalité s'asseyeront sur les débris de leurs thrônes chancelans, la foudre que ses mains prépare frappe déjà leurs têtes altières. Elle va s'éclattant de toutes parts, et bientôt ils ne seront plus.

GROSSARD (*maire et sociétaire*), BRUNEAUX (*secrétaire*), GODEAUX (*agent nat. et sociétaire*) et 8 autres signatures d'officiers municipaux et de sociétaires.

Comité de surveillance : GODEAU, PEROCHEAU, P. AUSSAND, DESGRAVES, GUILLEMOT, SEGUIN, NADEAU, ROURETOT, ROVAIERE (*et sociétaire*).

Société populaire : VILLEFUMAD (*secrét. de la sté*), MARCHANT aîné (*présid.*), VIGÉ (*secrét.*) et 44 autres signatures.

k

[*Les membres composant le conseil g^al de la comm. d'Hesdin* (1), *à eux réunis tous les corps constitués civils et militaires et les membres de la sté popul. et montagnarde de la même comm., à la Conv.; Hesdin, 12 therm. II*] (2)

Citoyens représentans,

Jamais l'ascendant de quelques réputations ne nous conduira au précipice et si, au milieu des victoires les plus signalées, de nouveaux dangers menacent la patrie, nous nous gardons bien de les aggrandir en nous éloignant de la représentation nationale à laquelle nous avons jurés avec le peuple, à laquelle nous jurons encore de demeurer toujours unis, à laquelle toute la commune d'Hesdin, extraordinairement assemblée autour de la Montagne, a juré d'obéir toujours.

(1) Isle de la Liberté, Charente-Inférieure (ci-devant Saint-Georges, Ile d'Oléron).

(2) C 319, pl. 1300, p. 22. *B^in*, 6 fruct. (suppl^t).

(1) Pas-de-Calais.

(2) C 319, pl. 1300, p. 23. Mentionné par *B^in*, 4 fruct. (I^er suppl^t).

Persée creative commons BY: $ =